

BUREAU EXECUTIF

PROCES-VERBAL N°6 DU 04 DECEMBRE 2009

SAISON 2009/2010

Présents :

Messieurs : Jean-Paul ALORO, Maurice BOISSEAU, Serge DELOUTRE, Pierre JEANROT, Jean-Marie SCHMITT

Assistent :

Madame : Chantal MAUVOIS

Excusés :

Mesdames : Valérie DELOUTRE, Virginie MOINEAU, Laurence LACHAISE

Messieurs : Alain GRIGUER, Olivier SERRE, André GLAIVE, David QUINTIN

1. SEANCE DE TRAVAIL AU MINISTERE

Bonnes relations entre le secteur technique et les chargés de notre dossier au Ministère.

Confiance au niveau de l'Olympiade.

Passage en pluriannuel (ce qui soulagerait la trésorerie avec des versements début Avril).

Information au Ministère dès connaissance du résultat du contrôle fiscal.

Cependant à court terme : Réduction du nombre de postes.

Le Ministère estime que la FFVB est fragile financièrement et manque de stabilité ce qui est nuisible à la pérennité des actions. Il n'est pas impossible que ce dernier envisage une mise sous tutelle.

2. EQUIPEMENTIERS

Les volumes des équipements ont été augmentés. De plus, les nouveaux contrats sont révisables. A ce jour, deux équipementiers ont donné leur accord :

- ERREA

Rencontre prévue jeudi 10 Décembre en Italie. La firme est prête à signer sur 2 ans fermes voire en option 3/4 ans.

Sa contribution se ferait à travers une dotation complète féminine, pas de prime. La FFVB va tenter de proposer une progression.

- PANZERI

Deux options :

Contrats garçons et filles (dotation complète en volume),

Date de rédaction : 04/12/2009

Date d'approbation : Adopté par le CDF N°4 des 26-27/02/2010

Date de diffusion : 06/01/2010

Auteur : Maurice BOISSEAU

ou contrat masculin ou féminin + dotation complète et 25 K€.

- INTERSPORT est intéressé pour participer financièrement sans mettre d'enveloppe. Est également intéressé pour participer médiatiquement. Mais un obstacle : ne souhaite pas du sponsor ERREA.

- ADIDAS : en instance

- HUMEL : ouverture sur le secteur féminin mais est également demandeur sur le masculin.

Apparemment pas d'équipement à acheter pour la FFVB en 2010 à l'exception des chaussures. D'un point de vue financier : apport entre 0 et 25 K€.

3. AUDIOVISUEL

Problème de la collaboration active avec MA CHAINE SPORT (engagement moral).
Campagne de presse mal venue (article de l'Equipe) alors que la FFVB n'y est pour rien.

4. FONCTIONNEMENT FINANCIER INTERNE

Monsieur Serge DELOUTRE confirme les actions engagées par sa Directrice Administrative et Financière.

Le Bureau Exécutif doit s'atteler à mettre en place des procédures simplifiées pour les notes de frais et définir de nouveaux maxima pour les repas.

5. ADOPTION DES PV

CAS - PV N°1 du 10/11/2009 : **Adopté à l'unanimité.**

Joindre la liste des agents sportifs. A noter que cette liste figure sur le site fédéral.

CCA - PV N°1 du 04/10/2009 : **Adopté à l'unanimité**, sous réserve des modifications suivantes :

Le Bureau Exécutif supprime l'al. 3 du paragraphe1 - Fédérations affinitaires. Ne pas utiliser le mot « disparaître ».

Paragraphe 6 : Outils INTERNET : Le Bureau Exécutif s'oppose à l'utilisation de Google pour les désignations des arbitres. Le site fédéral doit être utilisé en priorité. Ce site est évolutif et notre informaticien se tient à la disposition de la commission pour les modifications ou améliorations à apporter.

Ce paragraphe est à retirer du Procès-Verbal de la CCA.

Le Bureau Exécutif regrette de ne pas avoir été informé au préalable de cette démarche.

CCEE - PV N°5 du 16/12/2009. **Adopté à l'unanimité.**

CCS - PV N°4 du 27/11/2009.

Attention : sur la désignation des clubs, il manque la Coupe de France. **Adopté à l'unanimité.**

PV de la Commission mixte. Adopté sous réserve d'une étude supplémentaire sur les indemnités de formation en cas de non proposition d'un contrat professionnel à l'issue de la formation.

Le Bureau Exécutif prend acte du PV N°3 de CFA.

6. POINT FINANCIER

6.1 Présentation du bilan et du CDR arrêtés au 30/09/09

6.2 Présentation du budget prévisionnel 2010

6.3 Pas de projection au 31/12/09

Le Bureau Exécutif décide d'accorder la signature sur le compte fédéral à la Directrice Administrative et Financière, Madame Chantal MAUVOIS.

7. AFFAIRES INTERIEURES

Monsieur Robert VINCENT, professeur de droit, nommé à la CFA, Daniel MINNE, Sébastien LANDAIS, Olivier GERAL (avocat) compléteront la CCD. Daniel MINNE sera proposé comme Président de cette commission au prochain Comité Directeur Fédéral. Roger GONELLE, suppléant, à la CAS. Monsieur GIRARDINI, suppléant, à la CACCP.

Asnières a fait appel puis a retiré son appel mais demande la levée de l'indemnité financière. Le Bureau Exécutif maintient la pénalité.

GENERALI : Refonte des contrats. Nous avons en ce moment une quinzaine d'avenants au contrat principal. Prochaine réunion le 17 Décembre 2009.

Vérifier la somme due par la ROCHETTE pour la déclaration de créances auprès du liquidateur Maître COUDRAY.

8. DTN

8.1 Bonne côte auprès du Ministère. Ceci étant précisé, la FFVB est sous haute surveillance.

8.2 Par rapport au bilan, la DTN est largement positive mais il conviendrait de présenter ledit bilan sous un habillage ministériel en grandes masses puis en lignes.

8.3 Remise des directives techniques 2009/2012.

8.4 Nouvel appel d'offres aux Ligues Régionales pour les Volleyades 2011 suite au désistement de la Côte d'Azur.

8.5 Démarche pour passer une convention avec l'Education Nationale pour l'insertion du Volley-Ball à l'école.

8.6 Réflexions sur le budget prévisionnel : Notion sur les masses.

A la sortie de la convention d'objectifs : il faut qu'il y ait un équilibre entre les fonds propres et la subvention ministérielle.

Les possibilités d'ajustement :

- Ligue Européenne et Ligue Mondiale : oui,
- identification de la source qui est impactée,
- suivi des entraîneurs nationaux,
- collectif FFVB +/-.

Le Président,
Serge DELOUTRE

Le Secrétaire Général,
Maurice BOISSEAU

DESTINATAIRES :

Ligues Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer/Comités
Départementaux/Membres du Comité Directeur Fédéral/Membres des
Commissions Centrales/Direction Technique Nationale/Autre diffusion

Date de rédaction : 04/12/2009
Date d'approbation : Adopté par le CDF N°4 des 26-27/02/2010
Date de diffusion : 06/01/2010
Auteur : Maurice BOISSEAU